

**Communiqué commun de l'Association des Directeurs de CAF (ADIRCAF),
de l'Association des Directeurs des Caisses d'Assurance Maladie (ADCAM),
de l'Association des Directeurs de CARSAT et de CGSS,
et de l'Association des Directeurs d'URSSAF (ANDUR)**

Monsieur le Directeur de la Sécurité Sociale,

Une procédure de licenciement à l'encontre du Directeur de la Caf de Vendée devrait être soumise à un vote du conseil d'administration de l'organisme le 23 juin prochain.

Sur le principe, cette procédure ne nous semble pas acceptable. Comme vous le savez, nommés par les Directeurs de chaque Caisse Nationale, les Directeurs des organismes locaux font par ailleurs l'objet de nombreuses évaluations réalisées tant par les Directeurs évaluateurs de chaque branche que par la Mission Nationale de Contrôle.

Dans ce contexte, la posture du conseil d'administration de la Caf ne nous paraît pas appropriée, sous peine de remettre en cause les points d'équilibre existants entre les missions et responsabilités respectives des directeurs locaux et de leur conseil mais aussi le rôle des Caisses Nationales et des autorités de tutelles.

C'est pourquoi, nous nous permettons de vous solliciter afin de trouver une issue positive sur ce dossier sensible.

En tout état de cause, la persistance de la démarche engagée par le conseil d'administration de la Caf serait un très mauvais signe donné à l'ensemble des Directeurs auquel ne manqueraient pas de réagir nos 4 associations.

Naturellement, nous restons à votre disposition pour tout échange que vous jugeriez utile sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur de la Sécurité Sociale, l'expression de nos salutations respectueuses.

***Elisabeth Bastid,
Présidente de l'ADIRCAF***

***Jean-Claude Barbot,
Président de l'ADCAM***

***Maria Doumeingts,
Présidente de l'Association des Directeurs de CARSAT et des CGSS***

***François Coulet,
Président de l'ANDUR***